

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 582

**Artikel:** Miracle à Mézières  
**Autor:** Lehmann, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011958>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Miracle à Mézières

*Les faits sont connus, dans les grandes lignes au moins. Ils ont été révélés par «La Suisse» il y a des semaines: la station d'épuration — un total de dépenses de plus de 8 millions à ce jour — destinée aux communes de Mézières, Carrouge, Ferlens, Vuillens et Vucherens dans le canton de Vaud, fonctionne «à vide», l'eau n'étant pas assez polluée pour justifier le travail prévu. C'est Ubu roi au pays de l'épuration. Drame (financier), scandale (de l'incurie des autorités compétentes), l'enquête est en cours, comme on dit. Toile de fond: l'absurdité du système de l'épuration centralisée dont les lecteurs de DP commencent à bien connaître les tenants et aboutissants. Tout dernièrement, «24 Heures» reprenait l'enquête, en trois volets (24 au 26 février) et à grands renforts d'interviews. Pierre Lehmann, ci-dessous, tente de remettre l'église au milieu du village.*

Les déboires de la station d'épuration de Mézières ont finalement été relatés par la presse vaudoise: une série de trois articles plutôt confus dans «24 Heures», faisant suite, avec trois mois de retard, à la dénonciation du scandale par «La Suisse».

Malgré tous les efforts entrepris par «24 Heures» pour éviter qu'on puisse s'y retrouver, cette triste affaire laisse apparaître avec clarté la faillite d'un système, d'une politique. Celle de l'épuration centralisée, surtout lorsqu'elle est mise en œuvre, en dépit du bon sens, dans les communes rurales.

Ce gaspillage des deniers publics qu'on tente de justifier sous prétexte de protection de l'environnement aboutit à un effet diamétralement opposé, à savoir une pollution accrue. Et ce n'est pas la pre-

mière fois que cela se produit. On aurait pu au moins retenir la leçon... Eh bien non: la fuite en avant va, semble-t-il, se poursuivre.

Des propos entortillés du journaliste de «24 Heures», il ressort en effet qu'on essaie de faire porter le chapeau aux communes: elles n'auraient pas court-circuité leurs fosses septiques, elles n'auraient pas construit de «réseau séparatif» (séparation des eaux destinées à la station), elles n'auraient pas prélevé de taxes en temps utile, et je ne sais quoi encore.

### ERREUR AU DÉPART

Ce rideau de fumée sert à masquer l'erreur de départ: forcer les communes à accepter un projet idiot, à savoir cette «union» sur une même station d'épuration. Il faut se souvenir que le seul «avantage» de ce genre d'entreprise est qu'il permet de multiplier les factures, parce qu'il exige la pose de beaucoup de tuyauterie. En fait, les tuyaux ont été posés au pas de charge, à partir d'une station con-

que pour deux fois plus d'habitants qu'il n'était raisonnable d'espérer pouvoir une fois ou l'autre raccorder au «monstre». A l'heure de la mise en service, c'est l'effroi, tout à coup: les communes ne sont pas raccordées à ces fameux tuyaux, désormais inutiles. Extraordinaire conception et supervision du projet. Il sera intéressant de savoir à combien se monte la facture du bureau Polydro, le «maître d'œuvre», pour cette performance historique.

Mais il y a plus. On nous annonce maintenant qu'on va à tout prix s'arranger pour «faire marcher» la station! Traduction: du moment que le problème majeur de cette installation est qu'elle ne reçoit que des eaux claires (ruissellement, fontaines, etc.), on ira jusqu'à salir de l'eau pour que le bon fonctionnement de ce haut-lieu de la technique soit garanti. Après tout, pour que tout le monde soit content, il suffira que les concentrations mesurées soient plus faibles à la sortie qu'à l'entrée. Le contrat sera alors tenu et les dépenses justifiées. Qu'ajouter à ce raisonnement imparable?

### RÉPRESSION

## La subtile arithmétique des juges militaires

Il en va des condamnations d'objecteurs de conscience comme du cours des actions en bourse: cela varie sans cesse, parfois pour des causes faciles à définir, quelquefois sans trop de raisons apparentes. Faisons l'analyse pour les dix dernières années.

Au début des années septante, le nombre d'objecteurs croissait régulièrement et fortement. Du coup, les peines devinrent de plus en plus sévères et, en 1974, il y eut des peines de quatorze à dix-huit mois de prison.

Cette répression engendra des réactions et des

protestations, de sorte que le Tribunal militaire de cassation dut freiner les ardeurs de certains juges militaires en déclarant qu'une peine de huit mois d'emprisonnement, pour un objecteur qui n'a accompli aucun jour de service, est un maximum à ne pas dépasser.

De 1975 à 1979, les Tribunaux de Division se conformèrent à cette jurisprudence, quelques exceptions venant toutefois confirmer la règle. On peut même dire que, pendant cette période, ces tribunaux restèrent en général en dessous du maximum autorisé. A cela, plusieurs raisons: le nombre d'objecteurs restait stable d'année en année, les juges militaires s'habituèrent à un certain contingent d'objecteurs, le vote sur l'initiative de Münchenstein avait légitimé la justice militaire tout en mettant en évidence qu'une minorité importante de la population désap-